

Enedis et la FNCCR mutualisent les supports du réseau public de distribution d'électricité pour faciliter l'installation d'équipements de sécurité et d'objets connectés

La Fédération Nationale des Collectivités et Régies (FNCCR), représentant les autorités concédantes propriétaires des infrastructures du réseau public de distribution d'électricité en France, et Enedis, gestionnaire de ce réseau dans 95 % du territoire métropolitain, ont convenu d'un modèle national de convention pour utiliser les poteaux du réseau électrique comme supports pour les caméras de vidéoprotection ou encore les panneaux de signalisation au service des administrés.

Cette mutualisation du réseau public de distribution d'électricité était d'autant plus attendue que les collectivités locales sont attentives à **ne pas multiplier l'implantation de supports dans le domaine public et qu'elles cherchent à s'appuyer au maximum sur les infrastructures déjà existantes pour préserver l'environnement.**

La signature de cette convention nationale était indispensable pour encadrer l'installation d'équipements de sécurité et d'objets connectés sans affecter la distribution de l'électricité en France, ni porter atteinte à la pérennité des ouvrages. Enedis et la FNCCR ont défini les conditions d'utilisation des infrastructures du réseau public de distribution d'électricité pour accueillir de tels équipements et ainsi **accompagner les collectivités dans leurs politiques locales en matière de sécurité et de services aux administrés.**

Aujourd'hui, 25 collectivités ont d'ores et déjà fait appel à Enedis, et près de 450 supports sont mobilisés sur le territoire national pour accueillir des caméras de vidéoprotection, des radars pédagogiques, des panneaux de signalisation et des répéteurs facilitant le relevé de compteurs d'eau.

Les collectivités locales souhaitant utiliser les infrastructures du réseau public de distribution d'électricité pour l'installation d'équipements de sécurité ou d'objets connectés devront conventionner localement avec Enedis et l'autorité concédante en charge de la distribution de l'électricité. Enedis vérifiera la compatibilité des équipements avec l'utilisation et l'exploitation du support électrique concerné.



Crédit : Emmanuel LADERRIERE

À propos d'Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Contact presse – James DAMBRINE, james.dambrine@enedis.fr – +33 6 38 16 50 92

À propos de la FNCCR : les services publics locaux en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins. www.fnccr.asso.fr

Contact presse – Alexandre ALLION – a.allion@fnccr.asso.fr – +33 6 26 41 64 91